

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 29 mars 2016

16-35

Objet : Affiliation de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois à titre obligatoire au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile-de-France (CIGPC).

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 29 mars 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS :

- | | | |
|-----------------------------|---------------------------|------------------------------|
| - ADENOT Dominique | - CIPRIANO Philippe | - LAMBERT Gérard |
| - ADOMO Caroline | - CLODONG Nicolas | - LE BIDEAU Dominique |
| - AMAR Sophie | - COCQ François | - LE GUILLOU Patrick |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - DALLEAU Isabelle | - LEBEAU Pierre |
| - BARNOYER Thierry | - DELECROIX Pierre-Michel | - LIBERT-ALBANEL Charlotte |
| - BEAUDOUIN Patrick | - DOSNE Olivier | - LOUVIGNÉ Robin |
| - BEGAT Jean-Philippe | - DRAI Carole | - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie |
| - BENISTI Jacques Alain | - DUVAUDIER Michel | - MARTIN Jacques J.P. |
| - BENSOUSSAN Éric | - FACCHINI Monique | - MEDINA Marc |
| - BERRIOS Sylvain | - FAUTRE Christian | - OUDINET Michel |
| - BRETILLON Jean-Marie | - FENASSE Delphine | - PANNETIER Gilles |
| - CAEDDU Jean-Luc | - GAILHAC Benoît | - PARRAIN Mary France |
| - CAILLEREZ Adrien | - GAILLARD René | - PASTERNAK Jean-Jacques |
| - CAMPOS BRETILLON Caroline | - GAUTRAIS Jean-Philippe | - PETTENI Henri |
| - CANALES Chantal | - GICQUEL Hervé | - PINEL Vincent |
| - CAPITANIO Olivier | - GRESSIER Jean-Jacques | - RASETTI Christine |
| - CAPORAL Chrysis | - HERBERT Delphine | - SEMO Igor |
| - CARPENTIER Agnès | - HERBILLON Michel | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CARTIGNY Pierre | - HOUDOT Florence | - TOLLARD Virginie |
| - CERCLEY Nicole | - JEANNE Laurent | - TRICOCHÉ Annie |
| - CHAMBRE MARTIN Brigitte | - KARACA Sengul | - VISCARDI Jacqueline |
| - CHARDIN Sylvie | - KENNEDY Marie | - VOGUET Jean-François |
| - CHAULIEU Stéphane | - LACHELACHE Nassim | - ZELIOLI Valérie |
| - CHETARD Catherine | - LAFON Laurent | |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

- Madame TRIMBACH Pascale a donné pouvoir à Monsieur MEDINA Marc,
- Monsieur PIO Régis a donné pouvoir à Monsieur LACHELACHE Nassim,
- Madame CHABOT Sabine a donné pouvoir à BERRIOS Sylvain,
- Madame CROCHETON Florence a donné pouvoir à BEAUDOUIN Patrick,
- Monsieur ROESCH Germain a donné pouvoir à Madame CARPENTIER Agnès,
- Madame DE FONTAINE VIVE -CURTAZ Marie-Laure a donné pouvoir à CLODONG Nicolas,
- Monsieur GUIGNARD Jean-Jacques a donné pouvoir à Monsieur LAMBERT Gérard,
- Madame RYNINE Christine a donné pouvoir à Monsieur PASTERNAK Jean-Jacques,
- Monsieur PAVIE Alain a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal,
- Madame MARTINEAU Pascale a donné pouvoir à Monsieur CAEDDU Jean-Luc,
- Monsieur CHARBONNEL Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier,
- Monsieur CAMBON Christian a donné pouvoir à Monsieur SEMO Igor,
- Madame ROYER Christel a donné pouvoir à Monsieur CARTIGNY Pierre,
- Monsieur RISPAL Yoann a donné pouvoir à Monsieur GAUTRAIS Jean-Philippe,
- Madame PRIMEVERT Catherine a donné pouvoir à Monsieur BARNOYER Thierry,
- Monsieur CARREZ Gilles a donné pouvoir à Madame HOUDOT Florence,
- Monsieur DEGRASSAT Alain a donné pouvoir à Monsieur MARTIN Jacques J.P.
- Madame TRICOT-DEVERT Sylvie a donné pouvoir à Monsieur VOGUET Jean-François

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160329-16-35-DE
Date de télétransmission : 04/04/2016
Date de réception préfecture : 04/04/2016

Soit 89 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame CANALES Chantal

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160329-16-35-DE
Date de télétransmission : 04/04/2016
Date de réception préfecture : 04/04/2016

CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 29 MARS 2016

OBJET : Affiliation de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois à titre obligatoire au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile-de-France (CIGPC).

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

CONSIDERANT la volonté de l'Etablissement public ParisEstMarne&Bois, qui a transféré tout le personnel de l'ancien EPCI de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne de rester affilié au centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne et de disposer d'un ensemble de moyens et compétences dédiés à la gestion des ressources humaines, notamment dans le domaine du recrutement, de l'emploi, des concours, de la santé, de la protection sociale des agents, des affaires statutaires et des organismes paritaires ;

DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

ACTE l'information d'adhésion obligatoire au le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile-de-France,

APPROUVE le montant de la cotisation au le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile-de-France,

DIT que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget principal de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160329-16-35-DE
Date de télétransmission : 04/04/2016
Date de réception préfecture : 04/04/2016